Chère Madame la Préfète Stéphanie Niederhauser

Chers membres des conseils communaux,

Chers représentantes et représentants des communes,

Chers responsables des divisions et des services sociaux,

Chers membres des autorités sociales,

Chers responsables de l'accueil extrafamilial dans les communes,

Mesdames, Messieurs,

## ((Introduction))

Merci beaucoup d'avoir répondu présent à l'invitation en si grand nombre. Je suis ravi de vous accueillir ici avec mon équipe de la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.

Nous allons vous proposer aujourd'hui un tour d'horizon des sujets qui nous occupent actuellement et des enjeux sociaux que nous réserve l'avenir.

Je profiterai aussi de l'occasion pour faire rapidement le point sur les mutations sanitaires qui nous attendent. Nous sommes en effet à l'aube de profonds changements. Des changements qui toucheront aussi les acteurs du domaine social.

\* \* \* \* \* \* \*

#### ((Objectifs de la politique sociale))

Permettez-moi tout d'abord quelques réflexions sur la politique sociale du canton de Berne.

Mesdames et Messieurs,

Prévoyance et action sociale sont au cœur de nos préoccupations. La couverture du minimum vital et la prise en charge des aînés, des personnes en situation de handicap, des personnes dans le besoin, des enfants et des jeunes, des personnes souffrant d'addictions et des victimes d'infractions sont autant de domaines dans lesquels notre engagement est total. Ces dernières années, et plus généralement ces dernières décennies, les pouvoirs publics se sont de plus en plus investis, directement et indirectement, en faveur des concitoyennes et concitoyens les plus vulnérables. Ce qui, bien sûr, n'est pas sans incidence sur les finances de la Confédération, des cantons et des communes.

Notre ambition première est l'intégration et la réintégration des personnes aptes au travail. Il faut que le plus possible

d'entre elles s'affranchissent de l'aide sociale. Pour parvenir à l'autonomie financière. Pour mener leur vie à leur gré et en toute indépendance.

Ce principe de base, nous voulons l'ancrer dans le texte législatif qui fixe le cadre général de notre action, à savoir la loi sur l'aide sociale. Les principaux objectifs de cette loi sont les suivants : aider les bénéficiaires à se prendre en charge, favoriser l'insertion, encourager la prévention, compenser les préjudices, remédier aux situations d'urgence et éviter la marginalisation.

Prévention et aide à la prise en charge personnelle sont à notre sens les fondements de la politique sociale. Plus encore : ils vont directement de pair avec l'intégration.

Aider celles et ceux qui, sans faute de leur part, se retrouvent dans la détresse est bien entendu du devoir du canton et des communes. C'est une évidence. Mais l'aide octroyée s'entend comme une mesure d'urgence. Il faut qu'elle reste provisoire. Dépendre de l'aide sociale ne doit pas s'apparenter à un art de vivre, perdurer toute une vie et encore moins se perpétuer de génération en génération.

Mesdames et Messieurs,

Je le dis souvent, mais permettez-moi de le répéter : surmontons nos divergences politiques et mettons nos intérêts particuliers de côté pour, ensemble, œuvrer au bien commun. Nous voulons le meilleur pour les citoyennes et les citoyens de notre canton. Unissons nos forces ! Car le social ne concerne pas seulement ma Direction ; il s'invite aussi dans la politique de la formation et celle du marché du travail, sans oublier la politique familiale et fiscale.

\* \* \* \* \* \* \*

### ((Loi sur l'aide sociale))

J'en viens ainsi à mon deuxième sujet : la loi sur l'aide sociale.

Vous le savez, cette loi doit être modifiée. Mon intention n'est pas de rouvrir le débat politique qui a déjà eu lieu, d'autant plus que ces prochains temps, bien des occasions nous seront données de confronter nos positions en vue de la votation du 19 mai prochain.

J'aimerais cependant revenir sur un point qui, très souvent, semble avoir été mal compris : la réduction de 8 pour cent du forfait pour l'entretien.

Certes, le Grand Conseil a décidé entre autres choses, lors de sa session de mars 2018, d'une baisse générale de ce forfait. Mais la réduction de 8 pour cent dont il est question concerne uniquement la part de l'aide sociale directement versée aux bénéficiaires. En d'autres termes, ni les contributions au loyer, ni les primes d'assurance, ni les prestations circonstancielles ne sont touchées. La diminution porte sur à peine plus de 2,5 pour cent de l'ensemble des fonds dédiés à l'aide sociale. Nous sommes donc bien loin des coupes sombres parfois évoquées.

Ajoutons qu'avec l'augmentation du supplément d'intégration et de la franchise sur le revenu prévue dans la révision de la loi, les sommes versées pourront même être plus élevées qu'aujourd'hui pour les personnes œuvrant activement à leur insertion.

La révision de la loi sur l'aide sociale doit à nouveau encourager davantage les bénéficiaires à prendre leur destin en main. Travailler doit valoir la peine!

\* \* \* \* \* \* \*

## ((Insertion professionnelle))

Passons à présent au troisième volet de mon intervention : l'insertion professionnelle.

Mesdames et Messieurs,

Ne plus être tributaire de l'aide sociale ou ne plus en dépendre que partiellement aide à trouver sa place dans la société. L'insertion professionnelle renforce la confiance et l'estime de soi. Tout le monde y gagne, et en premier lieu la personne concernée.

Nous voulons donc davantage axer nos efforts sur l'insertion professionnelle. Car l'intégration dans le marché de l'emploi est aussi la clé de notre essor futur.

Je suis convaincu qu'il n'y a qu'un moyen de mettre durablement un frein à une croissance excessive de l'aide sociale : que les acteurs de l'intégration sociale, de l'insertion professionnelle et de l'économie travaillent main dans la main.

Je suis conscient, Mesdames et Messieurs, que vous y contribuez jour après jour, et je vous en remercie vivement. Votre connaissance du terrain, les réseaux que vous constituez, les liens que vous entretenez avec l'économie locale sont autant de gages de succès.

Vous vous en souvenez sans doute, le canton avait mis sur pied il y a quelque temps un groupe de projet intersectoriel. Les représentants des milieux économiques s'étaient montrés prêts à embaucher davantage de personnes issues des programmes d'intégration. Mais des obstacles d'ordre administratif sont venus ralentir leur élan. Une simplification permettant de faciliter le placement professionnel s'impose. Nous y travaillons. Nous travaillons

également à d'autres demandes des employeurs potentiels : modèles de salaires partiels, coordination du soutien à l'insertion professionnelle, création d'une plateforme de placement centralisée.

\* \* \* \* \* \* \*

#### ((Agenda Intégration Suisse et NA-BE))

Il faut aussi que les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire soient mieux intégrés. Songez que dans le canton de Berne, même cinq, sept ans après leur arrivée, c'est-à-dire une fois qu'ils sont passés à la compétence communale, plus de 80 pour cent des personnes relevant du domaine de l'asile et des réfugiés restent tributaires de l'aide sociale. Et ce malgré tout un éventail de mesures très coûteuses! Personne ne doit se contenter d'aussi piètres résultats.

Et il ne s'agit pas d'un phénomène purement bernois. En effet, le constat est similaire dans le reste de la Suisse. Pour y remédier, la Confédération et les cantons ont mis sur pied l'Agenda Intégration Suisse, un programme commun énonçant cinq objectifs contraignants pour assurer l'efficacité du processus d'intégration. Dans le même temps, le Conseil fédéral a décidé d'augmenter le forfait d'intégration.

Pour mener à bien le programme Agenda Intégration Suisse, le canton de Berne a lancé « NA-BE », un projet ambitieux de restructuration du domaine de l'asile et des réfugiés.

Dans le cadre de sa mise en œuvre, la SAP va, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020, mandater des partenaires régionaux. Ces derniers assumeront la responsabilité opérationnelle globale du processus d'intégration des personnes admises à titre provisoire et des réfugiés dans leur périmètre respectif, 5 au total.

De plus amples informations à ce sujet vont vous être communiquées tout à l'heure.

\* \* \* \* \* \* \*

## ((Bons de garde))

Mesdames, Messieurs,

Si nous avons le plaisir de vous rencontrer aujourd'hui, c'est aussi pour vous parler de la prise en charge des enfants dans les garderies et les familles d'accueil, et en particulier de l'introduction des bons de garde. Ceux-ci commenceront à être émis en août.

Le canton de Berne est pionnier en la matière. Avec les bons de garde, il soutient résolument l'accueil extrafamilial. Mais ce système a un autre avantage auquel nous tenons beaucoup : en simplifiant l'accès aux mesures de développement de la petite enfance, il permet notamment aux tout-petits ne parlant pas français ou allemand d'apprendre l'une de ces langues dans un environnement stimulant, et ce avant leur entrée à l'école enfantine.

Là aussi, de plus amples informations vont vous être communiquées tout à l'heure.

\* \* \* \* \* \* \*

## ((Conclusion))

Mesdames, Messieurs,

Je vous ai dit en préambule que nous étions à l'aube de profondes mutations dans le domaine de la santé.

Avez-vous déjà entendu parler du virage ambulatoire ?
Savez-vous que, depuis le début de l'année, six groupes
d'interventions chirurgicales sont uniquement pris en
charge par l'assurance obligatoire des soins s'ils sont
effectués en ambulatoire, sauf en cas de motif justifié ?
Cela signifie que le patient se rend le matin à l'hôpital, y est
opéré et, à moins de complications, réintègre son domicile
le jour même.

Dans certains cantons, 18 interventions chirurgicales sont déjà concernées par ce nouveau régime. On le voit bien, la tendance se confirme, et ce n'est qu'un début.

Mais si un patient rentre à la maison dans la journée, il faut organiser la prise en charge et les soins post-hospitaliers bien plus tôt. Les services d'aide et de soins à domicile et les établissements médico-sociaux vont donc être confrontés à des défis de taille. Défis qu'ils devront relever très rapidement, faute de quoi pénurie de personnel soignant et infrastructures insuffisantes créeront des goulets d'étranglement et il sera difficile de faire face à l'afflux de nouveaux patients.

Le vieillissement de la population est une autre problématique à laquelle nous devons nous préparer, et nous préparer ensemble. Il importe que les communes, le canton, les acteurs privés et, si nécessaire, la Confédération se mettent d'accord sur les objectifs à atteindre pour répondre aussi vite que possible à cet enjeu majeur.

Autre enjeu de poids : la numérisation. Il est essentiel de pouvoir disposer de données fiables – dans le domaine de la santé bien sûr, l'exemple type étant le dossier électronique du patient, mais aussi dans celui du social. Les données saisies doivent être exhaustives, à jour, facilement disponibles et aisément exploitables ; les cas doivent pouvoir être gérés de bout en bout et plus rapidement. Dans l'intérêt de tous.

Et surtout, les données doivent cesser d'être cloisonnées. Il ne faut plus les destiner uniquement à une application particulière ou à un groupe d'utilisateurs restreint. A l'ère du Big Data, il doit être possible d'interconnecter les données et de les analyser de manière intégrée. C'est aussi un sujet sur lequel je travaille activement à la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.

\* \* \* \* \* \* \*

Mesdames et Messieurs,

La mutation sociétale et technologique est en marche. Il en résulte pour nous des défis immenses, des défis à relever ensemble. Par-delà nos divergences et nos intérêts particuliers. Serrons-nous les coudes! Sinon, il sera trop tard pour anticiper, et nous serons condamnés à subir une situation sur laquelle nous n'aurons plus aucune prise.

Il est dans ma nature d'agir plutôt que de réagir. J'ai à cœur de contribuer à façonner l'avenir. C'est pourquoi ma Direction et moi-même préparons aujourd'hui le système social et sanitaire des 10 à 20 prochaines années.

Merci à toutes et à tous de nous accompagner sur cette voie.

\* \* \* \* \* \* \*

Différents sujets vont à présent vous être présentés plus en détail. N'hésitez pas à poser des questions aux spécialistes ici présents.

Les échanges promettent d'être ouverts et fructueux, et je m'en réjouis.

Merci de votre participation!

# ((suite du programme :

- Inge Hubacher: projets législatifs (révision partielle LASoc, LPASoc), NA-BE
- Esther Christen: introduction des bons de garde
- DV Bern AG: application « KiBon »
- Questions de l'auditoire))